

Une voix: Pourquoi pas?

M. le Président: Il y a des limites au pouvoir du Président, je vous assure, notamment au pouvoir de faire apparaître des documents.

Je vais donc réserver ma décision et je reviendrai à la Chambre rendre mon jugement sur cette question aussi vite qu'humainement possible. Ce sera dans le courant de l'après-midi.

LES PROPOS JUGÉS INEXACTS

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le 3 juin, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a tenu des propos tout à fait inexacts—et je me reporte à la page 5325 du hansard—en laissant entendre que j'avais nommé mon principal organisateur de campagne comme mandataire juridique du ministère de la Justice pour toutes les affaires de drogue, moyennant un traitement d'environ \$200,000 par an. Cette déclaration était tout à fait fausse et inexacte. La personne en question, M. Pittman, n'a jamais fait de travail politique pour moi.

Le député est revenu sur ces fausses déclarations à la Chambre hier, 5 juin, alors que j'étais absent. Je suis de retour à la Chambre aujourd'hui, monsieur le Président. Je suis revenu en vitesse de Toronto pour assister à la période des questions, mais les députés d'en face ne m'ont posé aucune question. Ses collègues et lui n'ont vraiment aucune force de caractère.

A la page 5439 du hansard du 5 juin, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est a reconnu qu'il avait tort. Il a déclaré que M. Pittman n'avait jamais travaillé pour ma campagne. Après avoir vérifié auprès de certaines sources à Terre-Neuve, le député a appris que mon organisateur électoral n'était pas M. Pittman, mais un certain M. Finton Aylward, principal associé du même cabinet—et je cite:

... était un des principaux organisateurs de la campagne du ministre lors du congrès d'investiture de son parti et le ministre a confié certaines affaires juridiques au cabinet Aylward, Morris et Pittman.

Voilà ce que le député a déclaré. Mais je tiens à tirer les choses au clair, monsieur le Président. M. Aylward n'a pas été l'un des principaux organisateurs de ma campagne lors du congrès à la direction de mon parti, même s'il m'a soutenu, à l'instar de presque tous les habitants de Terre-Neuve, paraît-il. J'affirme donc que ces accusations sont fausses et je tiens à préciser que le cabinet Aylward, Morris et Pittman était sur la liste des mandataires juridiques même à l'époque, il y a bien longtemps, où le parti libéral était au pouvoir. Il a obtenu ce contrat par erreur.

● (1510)

M. Foster: C'était à l'époque où vous étiez libéral.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que M. Paul Dicks a touché \$120,329 en 1983-1984, lorsqu'il était président de l'Association libérale de Terre-

Travaux de la Chambre

Neuve. Un partisan du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) ...

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: ... M. Ed Roberts, a touché \$75,000 à l'époque où le très honorable chef de l'opposition était premier ministre.

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: C'était un ami du très honorable chef de l'opposition, mais le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est s'est bien gardé d'en parler.

M. le Président: L'honorable ministre peut-il reprendre sa place?

M. Crosbie: Je regrette, monsieur le Président.

M. le Président: Vivement, à ce que je vois.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles des exemplaires d'un document intitulé: *Position du Canada sur les conventions et recommandations adoptées aux 68^e et 69^e sessions de la Conférence internationale du travail* rédigé à la suite des conférences de Genève de juin 1982 et de juin 1983.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels travaux il prévoit pour les quelques prochains jours, à la suite des discussions prolongées qu'il a eues avec moi et le leader parlementaire du NPD depuis quelques jours.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme vous le savez, nous terminerons cet après-midi l'étude du projet de loi C-15 à l'étape de la troisième lecture. Demain, la Chambre passera à l'étude de l'article n° 20 figurant au *Feuilleton* sous la rubrique des ordres émanant du gouvernement. Cette motion vise à modifier la constitution du Canada en ce qui concerne l'examen de la législation au Sénat. Lundi, mardi et mercredi prochains, nous étudierons le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, qui sera suivi du projet de loi C-51 portant pouvoir d'emprunt. J'espère que la Chambre sera en mesure de terminer l'étude de ces deux projets de loi d'ici mercredi prochain.